



## Etre son propre client possible ou non

Par **David82**, le **21/02/2019** à **13:35**

Bonjour,

Je me pose la question de monter une seconde activité pour arrondir mes fins de mois dans le domaine du ménage / repassage.

Puis-je dans le cas où je me mets en tant qu'auto-entrepreneur dans ce domaine être mon propre client à savoir payer mes prestations en tant que client et déduire par la suite (facture à l'appuie) ces prestations?

Comment se déclarerait par la suite la rémunération en parallèle de mon activité principale?

Puis-je me lancer dans cette aventure si je respecte la clause de non concurrence de mon activité principale? Et dois-je respecter un temps de repos entre chaque activité?

Merci d'avance pour votre retour.

David